

Initiatives ministérielles

Il ne faut pas laisser un projet de loi tasser—et je dis bien tasser—le facteur humain du revers de la main, pour établir les délimitations des comtés. C'est une grave erreur et je le déplore. Je dis simplement: Cessons donc de gaspiller l'argent des contribuables avec des projets de loi inutiles, des projets futiles et tentons donc de nous attaquer aux véritables problèmes de notre société qui, jour après jour, deviennent de plus en plus gros.

Il est temps de s'attaquer au problème de l'économie qui tourne au ralenti, alors que les statistiques nous apprennent que pour un sixième mois de suite, il n'y a pas eu de création nette d'emplois au Canada. Le gouvernement se distingue par son inertie dans ce domaine.

Le premier ministre est trop occupé à étudier un nouveau plan de réductions des prestations d'assurance-chômage. Peut-être croit-il que cela aidera la croissance de l'emploi qui est en panne sèche? Non, qu'on cesse de nous faire perdre notre temps et l'argent des contribuables et attaquons-nous donc aux vrais problèmes de ce pays.

[Traduction]

M. Ken Epp (Elk Island, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de prononcer ce discours.

Je suis venu à la Chambre avec de grands idéaux et je voulais vraiment comprendre toute la scène canadienne. J'ai eu la très grande chance de siéger au Parlement à côté des députés bloquistes et d'entendre le discours que mon collègue vient de prononcer.

Je voudrais simplement lui poser quelques questions. Il a affirmé qu'il était équitable que les Québécois obtiennent 25 p. 100 des sièges à la Chambre, peu importe la population du Québec. Par contre, il parle d'un manque d'équité, lorsqu'il n'y a pas de représentation proportionnelle dans d'autres régions du pays. Je voudrais lui demander comment il peut défendre ce modèle en particulier, du point de vue de l'équité.

J'ai certes beaucoup de respect pour les Québécois. Je l'ai dit auparavant, durant notre campagne électorale. Nous avons des gens qui avaient sur leur voiture des autocollants disant que leur Canada incluait le Québec. Chose certaine, j'ai également cette conviction personnelle. Quoi qu'il arrive sur le plan politique dans cette province, nous ne prendrons pas une scie à chaîne pour couper le Québec du reste du Canada et le laisser aller à la dérive. Les Québécois resteront avec nous sur le plan géographique, quel que soit le type d'entente politique que nous concluerons.

Je veux que le député nous explique comment il propose de justifier que les Québécois aient, à perpétuité, un avantage sur les autres Canadiens à cet égard et en quoi, selon lui, cela pourrait accroître l'amour et la compréhension du reste du Canada à l'égard du Québec.

• (2315)

[Français]

M. Fillion: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Je pense que, en ce qui concerne mon préambule, j'ai précisément répondu à la question qu'il me pose actuellement quand j'ai affirmé que la formule actuelle de répartition des sièges ici n'était pas parfaite. Il faut se rappeler que du point de vue historique, le Québec, lui, n'a jamais eu sa juste part de sièges à la Chambre des communes au cours des 125 dernières années.

Pour freiner l'érosion graduelle de l'influence québécoise dans nos institutions fédérales et surtout, et je pense que c'est le mot clé, pour réaffirmer la dualité canadienne, les députés du Bloc demandent que le Québec conserve le quart des sièges de la Chambre des communes, et cela, tant et aussi longtemps que nous serons à l'intérieur de l'expérience fédérale.

Vous savez qu'à l'automne les Québécois et les Québécoises décideront de leur avenir politique. Il l'a souligné d'ailleurs dans son préambule à la question. C'est à ce moment-là que le Québec, dépendamment du choix des Québécois et des Québécoises, sera ou province ou pays. C'est le choix que les Québécois vont faire. Mais actuellement, ils sont conscients que s'ils demeurent une province, dans ce système fédéral qu'on ne peut renouveler, la province sera limitée. On demeurera tout de même une colonie du Canada anglais et on sera minoritaires *ad vitam aeternam*.

Une voix: Amen.

M. Fillion: Amen. Et on sera assujettis naturellement au gouvernement fédéral actuel unitaire. Alors que si on devient un pays et j'espère que les Québécois et les Québécoises vont faire ce choix-là, j'en suis assuré, on aura un second souffle de vie. À ce moment-là, avec des recettes nouvelles, efficaces, avec des éléments de fierté, on pourra développer ce pays.

M. Langlois: C'est avec plaisir, monsieur le Président, que je céderai mon tour de parole au député de Elk Island.

[Traduction]

M. Epp: Monsieur le Président, le député n'a pas répondu à ma question. Il a simplement reformulé ce qu'il avait dit auparavant au sujet de l'histoire et de la formule actuelle que je connais déjà. Je veux savoir comment il défend l'hypothèse que, dans le cas du Québec et uniquement dans le cas du Québec, il n'est pas nécessaire que le nombre de députés soit proportionnel à la population.

Auparavant, le nombre de sièges était fixé à 75. Nous savons que la population du Québec a baissé par rapport à celle du reste du Canada. Les données mathématiques sont incontestables. Si nous n'étions pas en faveur de cette formule, nous ne demanderions pas un plus grand nombre de députés à la Chambre. On obtient ce résultat lorsque la population du Québec baisse ou que celle du reste du pays augmente. Une telle situation exigerait un plus grand nombre de députés à la Chambre, selon la formule actuelle.